



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA!

Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Date du scrutin 16 janvier 2022

Par cet avis public, Dominique Michaud présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
1 poste de conseillère (poste #1)
2. Toute **déclaration de candidature** à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 26 novembre au 10 décembre 2021 aux heures suivantes :

Lundi	De 10 à 12h00	De 13h30 à 15h00
Mardi	De 10 à 12h00	De 13h30 à 15h00
Mercredi	De 10 à 12h00	De 13h30 à 15h00
Jeudi	De 10 à 12h00	De 13h30 à 15h00

Attention : le vendredi 10 décembre 2021, le bureau sera ouvert en continue de 8h30 à 16h30

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 16 janvier 2022**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche le 9 janvier 2022**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

- Vous aurez **70 ans et plus** le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **Marie-Josée Corbin**
6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Dominique Michaud

Adresse 95, rue St-Charles Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

Téléphone 418-854-2260 poste 101

Signature

Donné à Saint-Louis-du-Ha! Ha! le 9 novembre 2021



Présidente d'élection